



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 26 septembre 2019**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, FAUTRAT, LEVY, MM. BOUVARD, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PETETIN, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme BEVILLON, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MM. BOURGEOIS, BRUNEAU, CITRON, PICARD.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme DUBOIS, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 23 mai 2019
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- SCoT : débat autour des propositions de modifications du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) à la suite de l'enquête publique et du rapport de la Commission d'enquête
- Enquête mobilité : premiers éléments d'analyse
- Natura 2000 : prolongation du marché d'animation avec BIOTOPE
- SAGE Nappe de Beauce : avenant au marché de l'étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin pour la réalisation de prestations complémentaires
- Renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurances statutaires du CDG 45 (convention pour le risque santé et prévoyance)
- Proposition d'adhésion à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour le projet Les Lutins Joyeux à Yèvre-le-Châtel
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, Mme BEVILLON, Chef du bureau de l'ingénierie territoriale de la Sous-préfecture ainsi que Juliette GOREGUES, développeur territorial au sein des Services aux Territoires du Conseil départemental du Loiret.

La Présidente donne lecture du pouvoir reçu :

M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. ROUSSEAU.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 23 mai 2019

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du mois de mars :

- Dossiers CRST : entente économique, matériels d'entretien pour l'association ASER, gestion des bordures de champs à Pithiviers-le-Vieil, projet Ligue de l'enseignement (A VOS ID) ;
- Réponse à l'appel à projets Atelier des territoires

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique que 7 dossiers sont présentés pour avis.

- « Aide au démarrage de la CPTS Beauce Gâtinais par la mise en place d'une coordination (2019-2020) », Association CPTS Beauce Gâtinais.

La construction du projet de la CPTS Beauce Gâtinais a débuté le 22 février 2018, date de la première réunion de présentation de la démarche par la Fédération des URPS. Suite à cela, les professionnels de santé du territoire se sont activement investis pour que la démarche voit le jour.

Cet ambitieux projet vise à améliorer la prise en charge de la santé de la population du territoire, en renforçant la coordination interprofessionnelle, et en développant les échanges entre les professionnels de santé libéraux, les établissements de santé, le médico-social et le social.

La participation des 235 professionnels de santé et leur adhésion à la démarche montre leur volonté de s'organiser pour répondre aux enjeux du territoire, à savoir la lutte contre la désertification médicale, dans un contexte rural marqué par une inquiétante densité. La communauté professionnelle de santé s'est donc créée à partir de la volonté commune des acteurs souhaitant trouver des solutions à leurs difficultés partagées.

Les réunions de mise en place de cette CPTS ont montré l'intérêt évident porté par l'ensemble des acteurs de santé, impliqués ou non dans des MSP, pour ce projet pluri-professionnel.

NB : dont des professionnels situés dans 8 communes du territoire du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Le coût HT du projet s'élève à 70 364,00 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 70 364,00 €

La subvention régionale demandée est de 20 000,00 € (forfait).

David VOYER rappelle que l'enveloppe de cette mesure avait été abondée lors du bilan à mi-parcours, pour permettre le financement de cette action.

Mme LEVY demande quelles actions sont envisagées.

Mme BEVIERE donne lecture d'un extrait des statuts de l'association, ce qui répond en partie à l'interrogation.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Aménagement de 3 aires de jeux à Boiscommun et Chemault », Commune de Boiscommun.

La Commune de Boiscommun souhaite installer 3 aires de jeux sur les communes de Boiscommun et Chemault.

Celles de Boiscommun seront situées à proximité des écoles pour la première, à proximité de la halte-garderie pour la seconde.

Celle de Chemault sera située à proximité de la salle des fêtes, à côté du terrain de pétanque.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de rendre la commune de Boiscommun plus attractive pour les habitants ou les futurs arrivants, donc de pérenniser les écoles.

Le PLUi en cours d'élaboration définit Boiscommun comme un pôle structurant qui devra croître dans les années à venir.

La municipalité souhaite donc dès à présent répondre à une demande des habitants, des assistantes maternelles, du PLUi, en proposant des aménagements en réponse aux besoins locaux, qui créent du lien entre les administrés tout en apportant des services et une meilleure qualité de vie.

Nature des travaux :

Implantation des aires de jeux après terrassement

Installation de bancs et poubelles.

Le coût HT du projet s'élève à 39 317,31 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 39 317,31 €

La subvention régionale demandée est de 15 700,00 € soit 40%.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Le solde de cette mesure, 2 900,00 €, permettra d'en abonder d'autres.

- « Réhabilitation thermique de 12 logements collectifs rue des Pèlerins à Puiseaux », LOGEM Loiret.

Le bailleur LOGEM Loiret souhaite réaliser des travaux de rénovation sur 3 groupes de logements collectifs, situés 4, 6 et 8 Rue des Pèlerins à Puiseaux, dont une partie relative à la rénovation thermique.

Les travaux concernent :

- l'isolation des murs extérieurs
- remplacement de l'auvent par couverture zinc
- remplacement de l'éclairage extérieur
- remplacement des garde-corps des façades
- pose d'un sol en plastique dans les parties communes
- dépose des grilles gratte-pieds et rebouchage
- mise aux normes PMR
- reprise des éléments électriques des caves
- reprise de l'isolation en sous face des planchers hauts des caves
- remplacement des chaudières à ventouse
- remplacement des VMC
- mise en place d'entrées d'air sur les fenêtres (menuiseries déjà remplacées)
- installation d'un interphone

Les travaux isolation permettent de passer d'une étiquette énergie E à C après travaux.

Coût HT du projet : 305 324,00 €

Coût HT éligible : 305 324,00 €

Subvention régionale : 24 000,00 € (forfait de 2 000 €/logement).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Création d'une liaison douce entre Dadonville Bourg et le lieu-dit La Groue, le long de la RD950 », Commune de Dadonville.

Dans le cadre de la politique d'aménagement et de circulation de la commune, la municipalité a aménagé un nouvel axe structurant de circulation douce dédié et sécurisé entre Dadonville Bourg et le carrefour de la Groue, en réalisant un itinéraire d'environ 1 km. Cet axe vient compléter deux axes de circulation déjà mis en place sur le territoire communal entre la rue d'Yèvre et le chemin de St-Pierre – desserte des habitations nouvelles (2002), et entre « Bourgneuf » et le pôle commercial le long de la D 921 (2007). Ces 3 axes de circulation douce permettent ainsi de relier les différents hameaux en toute sécurité.

Les procédures d'acquisition des parcelles concernées, le long de la D 950, ont été finalisées en 2018, ce qui a permis de réaliser le projet.

Grâce à cette voie, les habitants du « Bourg » peuvent aujourd'hui se rendre vers le pôle commercial – ZAC Portes du Gâtinais, vers le centre-ville de Pithiviers via la D 921 ou la rue d'Yèvre (commerces, collèges et lycées, etc.). D'autre part, la voie crée une liaison entre les 2 autres pistes cyclables déjà mises en œuvre.

Les flux de circulation sur les autres routes et chemins de la commune ne nécessitent pas de voie dédiée ; avec ce projet, le « schéma » de circulation douce est donc finalisé.

D'un point de vue touristique, cette nouvelle voie facilite également le flux entre Yèvre-le-Châtel (classé « Plus Beaux villages de France ») et le château de Denainvilliers.

M. PETETIN indique qu'effectivement, cette voie constitue le 3^{ème} barreau sur la commune, pourvue en totalité aujourd'hui. Il confirme que la voie douce est très utilisée.

Coût HT du projet : 115 442,00 €

Coût HT éligible : 115 442,00 €

Subvention régionale : 44 700,00 € (39 %)

NB : subvention écartée à 39% pour garder un autofinancement de 20%

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Le solde de cette mesure, 1 500,00 €, permettra d'en abonder d'autres.

- « Action collective en faveur d'une bonne gestion et de la restauration des bordures de champs et de chemins ruraux afin d'optimiser les fonctionnalités agronomiques et écologiques de ces infrastructures (commune de Pithiviers-le-Vieil) », Commune de Pithiviers-le-Vieil.

Souvent considérées comme des réservoirs d'adventices, de ravageurs et comme problématiques d'un point de vue agronomique, les bordures extérieures de champs et de chemins (privés et communaux) présentent pourtant des intérêts agronomiques et écologiques méconnus. Ces bordures sont à la fois des habitats, refuges, mais également des corridors facilitant la dispersion des espèces animales et végétales dans les paysages agricoles.

Elles s'intègrent dans le réseau écologique, réseau d'éléments fixes du paysage, permettant aux espèces de circuler et d'interagir.

Ces éléments sont donc considérés comme contribuant aux politiques de restauration des continuités écologiques, en particulier dans le cadre de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale (communale, pays, bassin versant...). Ils participent également au Plan National d'Actions en faveur des pollinisateurs sauvages.

Le frein pour la prise en compte des bordures de champs semble en bonne partie sociologique. Ces bordures attenantes aux chemins ruraux de la commune sont laissées à la gestion des agriculteurs. Ces derniers considèrent souvent qu'elles doivent être « propres », et les regardent comme une perte de surface. Il s'agit donc de trouver les bons arguments, la bonne approche pour optimiser ces espaces incultes, pourtant sources de biodiversité et d'atouts agronomiques (limitation des adventices et intérêts pour les auxiliaires de culture).

C'est dans cet objectif que le réseau Agrifaune* 45 (Association Hommes et Territoires, Fédération des chasseurs 45, Chambre d'agriculture 45, ONCFS, FDSEA45) souhaite poursuivre l'action sur cette thématique initiée en avril 2017 à l'échelle de la commune de Pithiviers-le-Vieil qui associait les agriculteurs du territoire.

Ecologique, cynégétique, agronomique, esthétique, apicole, il s'agit d'avoir en main tous les arguments pour sensibiliser. Certains agriculteurs seront sensibles aux atouts pour la faune sauvage, d'autres pour les auxiliaires de culture ou pour une meilleure gestion des adventices, nous tâchons de pouvoir apporter des arguments leviers pour chacun. On note par exemple que le semis sur ces espaces permet aux agriculteurs de se les approprier et de les gérer par la suite comme des zones à potentiels et non comme une contrainte.

Les partenaires Agrifaune 45, souhaitent poursuivre l'action territoriale sur la thématique des « bordures de champs » à l'échelle du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais : Pithiviers-le-Vieil (superficie : 3 368 ha)

Etudes ou expertises conduites :

Le projet est porté par le réseau Agrifaune 45 (Fédération des chasseurs 45, Chambre d'agriculture 45, l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, association Hommes et Territoires, FDSEA 45), Ce projet est un des objectifs de la convention qui lie les 5 partenaires ; la demande de financement sera portée par la mairie de Pithiviers-le-Vieil, en effet le maire et le conseil municipal sont très moteurs sur le projet.

Le projet en 2019 aura pour objectifs :

- De réunir les agriculteurs de la commune ainsi que les partenaires du projet. L'objectif de cette réunion sera de sensibiliser sur l'intérêt des différents modes de gestion de bordures de champs adaptés à leur état écologique, d'échanger et mobiliser sur l'implantation du mélange « Agrifaune Bordures de champs », et également de présenter le projet pour l'année 2019.
- D'intégrer les agriculteurs dans la démarche d'évaluation de la qualité écologique des bordures de champs par le biais d'une formation en mai-juin 2019 auprès des agriculteurs volontaires à l'outil « Typologie des bordures de champs » Agrifaune (qualification les bordures d'un point de vue structure (largeur, mise à nue du sol...)).
- De remobiliser les acteurs du territoire sur la thématique du semis du mélange « Agrifaune Bordures de champs » en organisant une visite d'essai sur la bordure semée sur la commune à l'automne 2017. L'objectif est d'utiliser la bordure semée comme support pour sensibiliser sur la pratique.
- Semer des bordures à forte problématique adventices avec le mélange « Agrifaune Bordures de champs ». Grâce au diagnostic mené au printemps 2017, des bordures nécessitant un semis ont été identifiées. En effet, sur les 334 bordures observées (100% des bordures chez les agriculteurs volontaires ont été diagnostiquées, soit 80 % de la SAU de la commune), 46 bordures ont été désignées prioritaires pour le semis.
- De suivre l'implantation du mélange avec un relevé botanique exhaustif. Les bordures semées sur Pithiviers-le-Vieil intégreront le dispositif expérimental Agrifaune 45. Les partenaires prévoient des essais sur une implantation au printemps du mélange (printemps 2020) ; ainsi que des tests avec un mélange 100% issues de semences sauvages (automne 2019).
- D'effectuer des tests de machinisme à l'implantation du mélange en utilisant un semoir spécifique pour ressemer les bordures de champs que l'association Hommes et Territoires devait acquérir en début d'année 2019. Cet outil permettra de semer de nouvelles bordures de champs plus facilement et plus rapidement.
- D'animer le groupe de gestionnaires (ici les agriculteurs entretiennent les chemins communaux et les employés communaux entretiennent les bords de route) autour d'une action de gestion collective et coopérative sur l'ensemble des bordures du territoire. L'objectif est de lever les contraintes matérielles et de temps de travail pour permettre une

gestion différenciée des bordures (décalage des périodes d'entretien ; précoce ou tardif) et partager l'action sur les différents gestionnaires.

- De mener une campagne de fauche tardive sur les bordures en bon état sur le territoire afin de sensibiliser les acteurs sur l'intérêt de la pratique sur la biodiversité (maintien de couvert herbacée après la moisson...).
- De sensibiliser le conseil municipal et les employés communaux travaillant à l'entretien des bordures de champs sur la thématique en intervenant lors du conseil municipal.
- De promouvoir le projet et la démarche en organisant une opération de communication sur le terrain. L'objectif est de sensibiliser les agriculteurs du territoire de la commune ainsi que des communes voisines mais aussi de convier à l'évènement les techniciens de Chambre d'Agriculture et de Fédération des Chasseurs.
- D'intégrer cette thématique dans des tours de plaine de la CA45 et d'autres actions de sensibilisation de la FDC45 à l'échelle du département.
- D'installer des nichoirs à rapaces sur des emplacements stratégiques sur la commune afin de lutter contre les rongeurs. Cette action donnera lieu à une inauguration et une exposition photographique sur la commune.
- D'animer une action de sensibilisation sur la biodiversité en milieu agricole pour les habitants de la commune. Cette action pourra concerner une animation scolaire, une exposition photographique, ...
- De valoriser cette expérience à l'échelle de la région Centre-Val de Loire, et au niveau national dans le cadre du groupe Technique National Agrifaune « Bords de Champs ».

Coût HT du projet : 15 028,00 €

Coût HT éligible : 15 028,00 €

Subvention régionale : 12 000,00 €, soit 80%.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

David VOYER rappelle que 5% minimum du Contrat doit être fléché sur des actions Trame verte et bleue, et 20% pour l'ensemble des actions Stratégie régionale pour la biodiversité.

Il rappelle l'avis de principe favorable donné lors du Bureau du mois de mai 2019.

« Travaux d'aménagement d'itinéraires de promenade en bordure d'Essonne sur la Commune du Malesherbois », Commune nouvelle Le Malesherbois.

Le projet d'aménagement des cheminements sur LE MALESHERBOIS s'inscrit dans le cadre du projet global de valorisation de la rivière Essonne, par l'aménagement d'itinéraires de promenade, depuis Boulancourt jusque Corbeil Essonnes.

NB : le dossier présenté ici ne concerne que le territoire strictement situé sur la commune déléguée de Malesherbes.

Située dans le quadrant nord du département du Loiret, en limite du département de l'Essonne, à environ 58 km d'Orléans, la Commune LE MALESHERBOIS bénéficie d'un patrimoine écologique très riche au cœur du site de la Vallée de L'Essonne.

Ce patrimoine comprend une partie des berges de la rivière Essonne appartenant au bief du moulin Mirebeau et Roisneau, ainsi que plusieurs plans d'eau et zones humides qui constituent ses annexes hydrauliques. La Commune LE MALESHERBOIS bénéficie également d'un contexte historique et patrimonial exceptionnel : châteaux, lavoirs, église, ancien jardin botanique...

Le secteur de Malesherbes, Buthiers, Nanteau possède également des attraits en termes d'équipements de loisirs, tels que centre équestre, piscine, base de loisirs de Buthiers...

Le secteur du Malesherbois-Nanteau possède donc d'importantes potentialités en termes d'aménagements et de valorisation.

Aussi, la Commune LE MALESHERBOIS, maître d'ouvrage, souhaite engager des travaux afin de pérenniser et développer l'offre de randonnée sur ce secteur de la Vallée de l'Essonne, particulièrement riche.

Ce projet est destiné à permettre d'une part, l'accès à la rivière et à ses territoires grâce à la réalisation d'un réseau d'itinéraires de cheminements accessibles autant que faire se peut aux personnes à mobilité réduite et, d'autre part, à favoriser l'interconnexion de ce réseau avec les itinéraires déjà existants mis en œuvre par d'autres collectivités (Départements, Communautés de Communes, PNR, etc.). Le but est d'assurer un maillage dense des possibilités de découverte et d'ouverture du patrimoine lié à la rivière et ses annexes.

Ces itinéraires constitueront une trame sur laquelle pourront être reliés les différents pôles d'attraction propres à chacune des communes : centres villes et centres-bourgs, principaux quartiers, gares, équipements, établissements scolaires, secteurs d'activités ou de chalands. Par interaction avec les itinéraires déjà existants, ils assureront les liaisons intercommunales tant à l'intérieur du territoire de la rivière qu'avec les territoires limitrophes.

Les différents itinéraires proposés globalement sur la vallée de l'Essonne prennent en compte les spécificités des différents territoires en termes de structures paysagères et s'appuient sur l'existence d'une douzaine de gares qui jalonnent le cours de la rivière entre Corbeil-Essonnes et Le Malesherbois. Le projet permet ainsi de constituer des boucles d'itinéraires de promenade et de découvertes de gare à gare adaptables selon des échelles de temps et d'espaces choisies.

Une boucle de promenade « principale » reliant Malesherbes et Nanteau-sur-Essonne, ainsi que le moulin Mirebeau au nord du site et la piscine de Malesherbes au sud du site, a été retenue.

Les cheminements existants, enherbés et minéraux, sont restaurés lorsque le confort de la promenade peut être amélioré, sans pour autant transformer les surfaces. Les cheminements proposés à la création privilégient le confort de la promenade tout en respectant les qualités environnementales des lieux traversés.

Le parti-pris concernant la signalétique consiste à utiliser l'existant, en apposant des marquages sur des supports tels que mâts, murs, troncs, blocs de grès afin d'améliorer l'insertion paysagère et d'éviter une sur-signalisation.

Les grands principes de choix du mobilier urbain sont de privilégier des essences telles que le robinier et le châtaigner et éviter le pin traité, prévoir des espaces de stationnement pour les vélos et privilégier les passerelles en bois.

Actions envisagées :

- Aménagement de platelages, pontons et passerelles y compris fondations.
- Aménagement de cheminements et travaux d'accompagnement trame verte et bleue (signalétique).
- Aménagement de chemins de promenade, fourniture et pose de mobilier.

Coût HT du projet : 155 754,08 €

Coût HT éligible : 103 430,83 €

Subvention régionale : 36 200,00 €, soit 35%.

Mme DAUVILLIERS indique que le projet final vise une boucle de promenade, et qu'il est aussi en lien avec le projet de jardins partagés.

M. TARTINVILLE rappelle les possibilités de financement Leader pour ce type de projets, pour les dépenses liées aux aspects pédagogiques.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Travaux de rénovation énergétique de la salle Pierre Deret à Dadonville », Commune de Dadonville.

Après avoir réalisé un COEP (Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine), la commune de Dadonville a défini un programme de travaux de rénovation énergétique pour les bâtiments les plus consommateurs d'énergie.

Ainsi, la salle des fêtes Pierre Deret a été rénové en 2018, le projet étant jugé prioritaire.

Les travaux concernaient l'ensemble du bâtiment.

Les travaux éligibles retenus sont les suivants :

- isolation thermique de la toiture
- isolation thermique des murs
- divers travaux préparatoires isolation et menuiseries
- menuiseries
- VMC
- AMO
- Audit énergétique.

Le programme de travaux permet de passer de la classe énergétique D à B après travaux, soit 52 325 kwh et 19 256 kg de GES économisés par an.

Coût HT du projet : 616 164,34 €

Coût HT éligible : 196 066,06 €

Subvention régionale : 98 000,00 €, soit 50 %.

M. PETETIN rappelle que ces gros travaux ont pour objectif de maximiser l'intérêt de l'usage de la géothermie, avec une mutualisation de l'équipement avec le groupe scolaire, la salle des fêtes. L'économie réalisée tourne autour de 70%.

M. TARTINVILLE fait état d'une réunion de l'association Notre village, qui relatait l'installation d'une centrale photovoltaïque et que ce système fonctionnait très bien. Le seuil de rentabilité serait de 5 ha.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Dossier de la FD CUMA « T'a pas un tuyau pour l'environnement ».

Mme BEVIERE indique que ce dossier déposé auprès de la Région a obtenu un avis négatif des services, notamment par manque de partenariats dans la mise en œuvre de l'action.

SCoT : débat autour des propositions de modifications du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) à la suite de l'enquête publique et du rapport de la Commission d'enquête

Mme BEVIERE rappelle la tenue de la réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) du 13 septembre dernier à Pithiviers-le-Vieil. Cette réunion était la dernière occasion de concertation avant le vote en Comité syndical le 10 octobre, à la suite de l'enquête publique menée avant l'été.

David VOYER revient sur les points abordés lors de cette rencontre et présente les propositions de modification du projet de SCoT révisé.

A l'évocation du projet de Coudray, la Présidente indique qu'il est à considérer comme un « coup parti », puisqu'en effet, le traité de concession a été signé en 2016 sur un projet d'aménagement global.

M. TARTINVILLE confirme donc qu'il n'y a pas lieu de modifier le SCoT, dans la partie liée à l'habitat.

Mme DAUVILLIERS précise que dans le cadre du projet de PLU du Malesherbois, le projet d'éco-quartier était également traité comme un « coup parti ».

Mme FAUTRAT confirme qu'il n'y aura pas d'autres projets de cette nature sur la commune nouvelle. Les seuls projets devraient être diffus.

David VOYER indique que le PETR devra émettre une tache urbaine actualisée, appelée « T0 ». Elle sera produite dès la publication de l'arrêté du Préfet approuvant le SCoT révisé, donc avec l'exemple de Coudray.

Mme DAUVILLIERS se dit ravie que les élus aient pu trouver une solution non pénalisante et affirme son souhait de ne pas favoriser une commune au détriment d'une autre dans sa commune nouvelle.

Mme BEVIERE précise que tous les points abordés lors du Bureau seront à valider en Comité syndical le 10 octobre.

Enquête mobilité : premiers éléments d'analyse

Mme BEVIERE rappelle que l'enquête avait été lancée avant l'été et qu'elle avait été prolongée jusqu'au 20 septembre afin d'augmenter le nombre de réponses reçues, la période juillet-août n'étant pas la plus opportune.

David VOYER commente les principaux chiffres présentés dans le document de synthèse, en précisant qu'une restitution plus poussée est envisagée pour faire connaître et partager les enjeux qui en ressortent.

Il précise également que cette enquête est à mettre en parallèle de celle menée par l'Entente économique Nord Loiret sur la mobilité en entreprise et inter-entreprises.

Natura 2000 : prolongation du marché d'animation avec BIOTOPE

Mme BEVIERE rappelle que le Pays avait été désigné pour porter la démarche sur le territoire et que M. GUERINET est le Président du Comité de pilotage.

M. GUERINET rappelle la délégation d'animation passée pour 4 ans avec le cabinet BIOTOPE. En raison des élections municipales de mars 2020, et le contrat se terminant en mai 2020, il semblait opportun de prolonger le contrat afin d'éviter toute rupture dans l'animation de terrain et l'accompagnement technique entre 2 contrats.

Mme BEVIERE indique qu'en septembre 2020, le PETR sera ainsi en capacité de décider de la suite de ce programme. La Présidente donne lecture de la délibération. Il est proposé d'ajouter un article 3 autorisant la Présidente à signer tous documents liés à ce dossier.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération modifiée est adoptée à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : avenant au marché de l'étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin pour la réalisation de prestations complémentaires

Mme BEVIERE indique qu'un avenant de prolongation au marché est nécessaire pour permettre la réalisation d'investigations complémentaires, la météo n'ayant pas permis de faire les analyses selon le cahier des charges initial, en raison de la sécheresse.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurances statutaires du CDG 45 (convention pour le risque santé et prévoyance)

Mme BEVIERE indique qu'il s'agit de renouveler le contrat passé avec le Centre de Gestion du Loiret pour les assurances statutaires du personnel.

Le contrat est reconduit avec le choix des mêmes options.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Proposition d'adhésion à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour le projet Les Lutins Joyeux à Yèvre-le-Châtel

Mme BEVIERE indique qu'il s'agit d'un projet unique en son genre, porté par Gérard BOBET, créateur de La Bonne Bouche et par ailleurs membre actif de la Confrérie de l'Authentique Pithiviers.

Ce projet d'hôtellerie et restauration situé à Yèvre-le-Châtel ambitionne de faire travailler un public de personnes porteuses de Trisomie 21.

La forme juridique souhaitée est celle d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Ce statut permet aux collectivités d'être actionnaires.

La question posée aux membres du Bureau est de savoir si le PETR souhaite devenir sociétaire. Le montant de la part est fixé à 10 €.

Les membres du Bureau s'accordent sur le fait qu'il manque encore trop d'éléments, notamment sur la partie investissement et fonctionnement pour se prononcer.

Affaires diverses

- Acquisition d'un véhicule de services.

Mme BEVIERE rappelle qu'une ligne budgétaire avait été prévue pour cela. Après consultation de tous les concessionnaires présents à Pithiviers, il est proposé de retenir l'offre de STA Pithiviers, concession TOYOTA, pour le modèle de la YARIS hybride, ce type de véhicule étant plus sobre en énergie et en termes de pollution.

- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Mme BEVIERE fait part de la démission d'Elisa BLANQUET au début du mois de septembre. Les auditions pour son remplacement sont organisées le vendredi 11 octobre. 3 candidates seront reçues en entretien.

- Animation du Contrat Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Mme BEVIERE indique attendre la réponse de l'Agence sur le financement d'un poste pendant une durée maximale d'un an pour préparer le contrat Eau et Climat.

- Mouvement de personnel.

Mme BEVIERE fait part des changements apparus dans l'équipe du Pays, Sophie DERUYVER ayant quitté son poste, Germain FOURNIER et Bastien DELAUNAY ayant pris place au sein de l'équipe d'animation de la CLE du SAGE Nappe de Beauce.

- SCoT voisins.

Mme BEVIERE indique que les PETR Loire Beauce et Forêt d'Orléans Loire Sologne sont en cours d'élaboration de leur SCoT respectif et qu'en tant que Personnes Publiques Associées, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais est consulté. Après analyse des 2 projets, il n'y a rien de particulier à signaler. Un courrier a été envoyé dans ce sens aux 2 Présidents des PETR.

- Rappel de la prochaine réunion du Bureau.

Mme BEVIERE rappelle la tenue du Comité syndical le 10 octobre prochain à Givraines et que cette réunion sera précédée d'un Bureau à 16h ou 16h30, en fonction de l'ordre du jour.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h.

Monique BEVIERE, Présidente